



Obligation de formation puis je refuser

Par **stan41**, le **05/12/2013 à 21:54**

bonjour voila je suis mecano citroen (technicien citroen)rnmon entreprise a etaiet reprise depuis 2007 et les avantage que nous avons ce sont degrader (cafe payant,les pieces ne sont plus au prix nette moins chere chez un concurrent plus de repas de fin d annee plus de prime ectrndonc tous les 2 ans je passe un test force pour m evaluer et par rapport a mon evaluation je fais des stage sur les domaines qui ne vont pas si necessairernen principe sur trois technicien que nous sommes dans l entreprise je suis celui qui a le meilleur pourcentage a chaque fois et donc pour faire court ayant pas eu d augmentation depuis plus de trois ans j en ai demander une mais ma patronne ne veut toujours pas donc j ai refuser de faire mon test force alors elle m a donner un papier que si je refuser la formation elle pouvait me licencier ou me regresser en tans que mecanicien ainsi que la paye est ce qu elle a le droit et quel sont mais recourt .rnen vous remerciant

Par **Lag0**, le **06/12/2013 à 07:50**

Bonjour,rnPour ce qui est de l'augmentation refusée, il faut, dans un premier temps, vérifier si votre salaire actuel est bien au moins égal au salaire minimum prévu par votre convention collective suivant votre poste et votre qualification. Si oui, votre employeur n'a aucune obligation de vous augmenter, si non, il doit mettre votre salaire en conformité avec la convention collective.rnPour ce qui est de votre refus de subir le test et de suivre les formations, c'est tout simplement un acte d'insubordination qui peut conduire l'employeur à prononcer un licenciement pour faute grave.

Par **stan41**, le **07/12/2013** à **09:34**

bonjour merci de m avoir repondu je me renseignerai mais je voulez juste dire que je suis moins payer que mais collegues et que depuis que j ai demander une augmentation ma patronne a mis en place une mutuel d entreprise que mais collegue on pu profiter car deductible des impots et qu il paye un peu moins chere que leur ancienne (126 eur) dont 30 payer par l employeur mais moi avec mon epouse je ne paye que 40 donc pas avantageux pour moi et sinon au sujet de mon test force cet une evaluation donc apparemment je ne suis pas obliger de la faire il faut l accord de l ouvrier n merci d avance mais c est pas grave je vais tout passer quand meme encore une fois l ouvrier qui s agenoux